

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 MARS 2011**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi 4 mars deux mille onze à vingt heures trente, sous la présidence de Jacques FEYTE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Eric LE FALHER, Robert GUENOT, Jean-Jacques ROQUES et Sylvaine DROT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Michelle FOUQUE-DUVAL à Gérard DALLEMAGNE.
- Delphine DEMAZIERE à Jocelyne AUZANNEAU.
- Magid ALAOUCHICHE à Laurent FAURE-BRAC.
- Frédéric PAIN à Jean BEALU.
- Pascal GEOFFRE à Eric LE FALHER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Jocelyne AUZANNEAU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- 4 sujets sont rajoutés :
 - ① Contribution au Syndicat des berges de l'Oise.
 - ② Tarifs Printemps de Neuville.
 - ③ Tarifs Foulée Neuville.
 - ④ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- 1 sujet est retiré : Approbation du règlement de l'espace cinéraire et des tarifs d'occupation au cimetière.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Les compte-rendus des Conseils municipaux du 20 décembre 2010 et 4 février 2011 sont adoptés à l'unanimité.

DETTES DE CANTINE D'UNE FAMILLE SUR LES ANNEES 2008-2009-2010

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui rappelle que lors de sa précédente séance, le Conseil a délibéré sur les dettes de cantine d'une famille en acceptant de les supprimer, en annulant le titre qui avait été émis par la commune.

Après vérification du service financier, il s'avère qu'aucun TITRE n'avait été émis par la commune, seulement des FACTURES qui n'avaient pas été honorées.

Il convient donc, plus précisément d'accepter l'annulation des factures considérées dans la comptabilité de la cantine pour les années 2008,2009 et 2010.

SUBVENTION A L'AMICALE DES AGENTS TERRITORIAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui fait part de la demande de subvention de l'Amicale des agents territoriaux pour l'année 2011.

La subvention calculée, en fonction de nos effectifs (12 agents en activité et 2 retraités) est fixée à 4 469,98 € (mêmes tarifs qu'en 2010, notamment pour l'adhésion au CNAS).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à faire procéder au mandatement de la subvention annuelle demandée au titre de l'année 2011.

MISE EN OCCUPATION PRECAIRE DE 2 BIENS PREEMPTES

Jacques FEYTE et Jocelyne AUZANNEAU rappellent que dans le cadre du projet d'urbanisme, inscrit au PLU, de réalisation d'un lotissement dans le quartier des Trembles, la commune a préempté 2 biens sis 61 rue d'Eragny et 21 rue des Trembles qui sont devenus propriété de la commune en décembre 2010 et février 2011, et qu'il convient de gérer au mieux ces biens jusqu'à ce que le lotissement des Trembles voit juridiquement le jour.

Ils proposent au Conseil Municipal les principales modalités suivantes :

- que chacun des 2 biens sera proposé à une OCCUPATION PRECAIRE pour l'usage d'un immeuble bâti,
- que cette occupation sera proposée uniquement afin de servir de moyen de DEPANNAGE TRES MOMENTANE à des gens en recherche de logement,
- qu'il pourra y être mis fin à tout moment,
- qu'ainsi, la redevance d'occupation devra être très modique,

- que la redevance d'occupation est proposée à 5 € du m² de surface cadastrale de chacun des 2 biens communaux considérés, soit 320 € pour le 61 rue d'Eragny et 200 € pour le 21 rue des Trembles, payable le 1^{er} jour de chaque trimestre. A une question de Jean-Jacques ROQUES sur les droits éventuels des occupants au dernier jour de l'occupation précaire, Jocelyne AUZANNEAU indique que tous les occupants adultes de chacun des immeubles devront signer le contrat d'occupation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le projet de convention d'occupation précaire qui lui est proposé, qui détaille notamment les obligations des futurs occupants,
- mandate le Maire pour signer chacune des conventions d'occupation précaire correspondant aux 2 biens préemptés c'est-à-dire :

- 21 rue des Trembles, cadastré section AI N° 307,

- 61 rue d'Eragny, cadastré section AI N° 240,

qui feront l'objet d'une occupation précaire et ce pour une période de 1 an du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA LOCATION DU LOGEMENT AU FOYER COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part d'une demande de location pour le logement situé à l'étage du foyer communal.

Le contrat proposé est consenti pour une durée de 3 ans commençant à courir le 01/03/2011 et se terminant le 01/03/2014 sous réserve de reconduction ou de renouvellement par avenant.

Le montant du loyer est fixé à la somme de 450 € plus une provision sur charges de 15 €.

Le loyer est dû le 1^{er} de chaque mois à terme à échoir par un avis des sommes à payer émanant de la Trésorerie de Cergy et sera automatiquement révisé le 1^{er} mars de chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat de location proposé.

AVENANT LOCATION DU LOGEMENT 2 RUE SEBASTIEN DE LA GRANGE - PAIEMENT DU LOYER A TERME A ECHOIR

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition d'un locataire le logement, situé 2 rue Sébastien de la Grange.

Le montant du loyer est payable le 1^{er} de chaque mois, à terme échu, à la Trésorerie de Cergy Collectivités.

Afin d'harmoniser le règlement des loyers, Monsieur le Maire propose qu'à compter du 1^{er} mars 2011, le montant du loyer soit payable le 1^{er} de chaque mois, à terme à échoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de location avec la précision « paiement du loyer à terme à échoir ».

SUPPRESSION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET PAR UN TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui informe que Mademoiselle HERON Angélique, adjoint d'animation de 1^{ère} classe, qui a demandé à bénéficier d'un congé parental à compter du 1^{er} mars 2011 et ce jusqu'au 30 juin 2011, occupe actuellement un emploi à temps non complet de 32 heures hebdomadaires. Sur proposition de la Mairie et avec son accord, à compter du 1^{er} juillet 2011, son poste sera transformé par un temps complet.

Par conséquent, il convient de :

- supprimer un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet de 32 heures hebdomadaires,
- créer un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet,
- modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé à effet du 1^{er} juillet 2011

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPARATION D'UN APPAREIL PHOTO

Monsieur le Maire propose le remboursement de frais de réparation de l'appareil photo de Monsieur Gilles LE CAM qui l'utilise pour les besoins de la Mairie pour un montant T.T.C. de 198,81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, moins 1 abstention, approuve ce remboursement à M. LE CAM et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

LE NUMERO UNIQUE ET LA REFORME DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Dans le cadre de la mise en place du n° unique et de la réforme de la demande de logement locatif social, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la délibération ci-après :

Le système d'enregistrement des demandes de logement locatif social a fait l'objet d'une réforme importante de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Un nouveau dispositif informatique d'enregistrement départemental des demandes est mis en place.

Cette réforme a pour objectifs de simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale.

Outre les bailleurs, les services de l'État désignés par le préfet et les collecteurs du 1%, les communes, les établissements de coopération intercommunale compétents et les départements peuvent, après délibération, devenir services enregistreurs. Dans ce cas, la collectivité territoriale doit signer la convention, entre le préfet de département (de région en Ile-de-France) et les services enregistreurs du département (de la région pour l'Ile-de-France), qui fixe les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique départemental (régional en Ile-de-France),
- d'utiliser pour ce faire le nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social,
- de signer la convention entre le préfet et les services enregistreurs de la région Ile-de-France concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national,
- et de charger Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU C.C.A.S.

Monsieur le Maire informe que Madame Delphine DEMAZIERE a demandé à se retirer du Comité du Centre Communal d'Action Sociale ; c'est pourquoi, il propose son remplacement par Monsieur Eric LE FALHER qui a fait acte de candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Eric LE FALHER pour siéger au sein du Comité du Centre Communal d'Action Sociale, au titre des représentants du Conseil Municipal.

AVENANT AU CONTRAT AVEC LA STIVO - TRANSPORT EN COMMUN POUR UN SERVICE AUX PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire propose la signature de l'avenant avec la STIVO pour la compensation 2011 du transport des personnes âgées d'un montant de 149,65 € T.T.C. par carte.

Ce montant est révisable le 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'évolution moyenne du barème harmonisé du STIF, donnant lieu à un nouvel avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant de 149,65 € par carte pour 2011 et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant,

DEVIS DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des offres de prix analysées et vérifiées pour :

- la société IPCS pour le changement du système de backup du système informatique de la Mairie pour un montant total H.T. de 425 €.
- l'entreprise ESPACE DECO pour :
 - ↳ les travaux préparatoires pour les plantations sur la terrasse de la Mairie Annexe pour un montant total H.T. de 1 524,48 €,
 - ↳ les travaux de plantation sur la terrasse de la Mairie Annexe pour un montant total T.T.C de 1 892,49 €,
 - ↳ la fourniture et la plantation de prunus place de la Mairie, pour un montant total T.T.C. de 1 067,43 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces offres de prix et autorise le Maire à signer les bons de commandes correspondants.

CONTRIBUTION AU SYNDICAT DES BERGES DE L'OISE

Monsieur le Maire propose la contribution 2010 due au Syndicat des Berges de l'Oise qui s'élève pour Neuville-sur-Oise à 1 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la contribution 2010 au Syndicat des Berges de l'Oise.

TARIF DU PRINTEMPS DE NEUVILLE

Monsieur le Maire et Jean-Jacques ROQUES rappellent l'exposition le « Printemps de Neuville » qui aura lieu du samedi 12 au dimanche 20 mars 2011 et proposent le prix de la vente du catalogue et de l'affiche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Le prix de la vente du catalogue + l'affiche à 5 €

TARIF SPECTACLE PYROTECHNIQUE POUR LA FETE DE LA TRINITE

Monsieur le Maire fait part de la proposition des « Magiciens du Feu » pour le spectacle pyrotechnique qui doit être tiré samedi 18 juin 2011 à l'occasion de la Fête de la Trinité pour un prix de 5 400 € T.T.C., sonorisation comprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette proposition et autorise le Maire à signer le bon de commande correspondant.

TARIF DE LA FOULEE NEUVILLOISE

Monsieur le Maire confirme que la « Foulée Neuvilleoise » aura lieu le dimanche 3 avril 2011 et indique qu'il convient de fixer le tarif de participation pour cette manifestation ouverte à tous :

- Enfants jusqu'à 13 ans : gratuité
- Pompiers : gratuité
- Autres participants : 6 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs mentionnés ci-dessus.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire fait part du courrier du Préfet du Val d'Oise du 21 février 2011 ayant pour objet la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Cette dotation résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Notre collectivité étant éligible en 2011 à ce concours financier de l'Etat attribué sous forme de subvention pour une opération précise, Monsieur le Maire propose dans la catégorie les bâtiments communaux :

- les équipements sportifs et de loisirs :

› La réalisation du terrain de football en synthétique et l'agencement des vestiaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette proposition et autorise le Maire à demander ce concours financier de l'Etat et préparer les dossiers.

INFORMATIONS DIVERSES

Jacques FEYTE :

- propose :

- ↳ une commission infrastructures, élargie au Conseil Municipal, lundi 21 mars 2011 à 20h30,
- ↳ le prochain Conseil Municipal vendredi 8 avril 2011 à 20h30.

Jean-Jacques ROQUES :

Informe d'une représentation gratuite de la Compagnie des « Tréteaux » place du Pont dimanche 20 mars 2011 à 11h30.

Demande que dorénavant le terme « Questions diverses » soit remplacé par celui de « Informations diverses ».

Gilles LE CAM :

informe :

› sur la projection du film « les Grandes Manœuvres » dans la salle du foyer communal le 24 février dernier. Une information avait été faite au préalable dans les boîtes aux lettres des personnes âgées de la commune ; tandis que des résidents de la Maison de Retraite étaient également présents.

Le Club des Anciens souhaiterait être associé à ce projet. La prochaine projection est prévue le 21 avril 2011.

› sur le passage au tout numérique le 8 mars prochain ; un courrier a été fait par l'intermédiaire du CCAS pour informer de l'essentiel de ce passage et notamment la possibilité d'un déplacement au domicile pour aider les Neuvilleois en difficulté.

Gérard DALLEMAGNE :

- Fait part du choix de l'entreprise, par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, dans le cadre du regroupement de commande pour la réhabilitation du terrain de football en synthétique. Le démarrage des travaux est prévu en 2013.

- Informe que l'espace cinéraire est en cours de réalisation au cimetière.

Robert GUENOT :

Demande des volontaires pour la distribution de prospectus pour la foulée Neuvilleoise.

Jean BEALU :

Indique que les travaux de la liaison entre la Mairie et la Mairie Annexe sont prévus pour début septembre 2011.

La séance est levée à 22h15.